



*L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.*

## RÔLE DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL

### 1. ÉNONCÉ

La vice-présidente élue par le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario (Conseil) à la réunion inaugurale en décembre partage le rôle de leadership de la présidente. Elle appuie la présidente dans son rôle et contribue à une gouvernance efficace du Conseil. Tout comme la présidente, elle peut être membre d'office de tous les comités du Conseil et est accordée les mêmes privilèges des membres des comités.

### 2. BUT

La présente politique vise à préciser le rôle de la vice-présidente du Conseil.

### 3. À PRESCRIRE

Le Conseil s'attend à ce que la vice-présidente :

- 3.1. Remplisse toutes les fonctions de la présidente en son absence;
- 3.2. Remplisse toute autre fonction assignée par la présidente;
- 3.3. Préside les réunions lorsque le Conseil se constitue en comité plénier à huis clos;
- 3.4. Puisse participer à l'échange avec la présidente et la direction de l'éducation et secrétaire-trésorier en guise de préparation de l'ordre du jour des réunions ordinaires du Conseil.